

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L 712-2 ;
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF);

Arrête,

Article 1 Sous l'autorité du Président, Monsieur Jonathan Brindle est nommé dans les fonctions de chargé de mission à la stratégie internationale.

Article 2 Le chargé de mission exerce un rôle d'appui stratégique auprès du Président, permettant la visibilité internationale de l'établissement en interne comme en externe. À ce titre, il structure la stratégie internationale tout renforçant les partenariats institutionnels, coordonne les acteurs impliqués en assurant la visibilité des actions.

Monsieur Jonathan Brindle accompagne les projets internationaux, instruit et négocie les projets d'accords (mobilités, doubles diplômes, coopérations) pour l'établissement.

Il représente l'établissement.

Il rédige les lettres de mission des chargés de mission et organise leurs bilans.

Article 3 Le présent arrêté est soumis à publicité : il est affiché de façon permanente sur le site internet et publié au recueil des actes réglementaires tenu par la Direction Générale.

Article 4 Les dispositions du présent arrêté prennent effet immédiatement. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du Président.

Article 5 Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 03 avril 2026

Abdelhakim Artiba
Président

